



PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie à 19 heures, le lundi 15 décembre 2025 sous la Présidence de Madame Florence LE SAINT, Maire, et de Madame Anne BELLEGOU, Secrétaire de séance, en présence de 14 conseillers à l'ouverture de la séance.

Convoqués :

MM BARS Gilles, BELLEGOU Anne, BROCHEN Annie, BEAUCAMP Martine (Arrivée à 19h10), BISSON Cyril, CABIOCH QUEMENER Daniel, CARRE Yves, CORREC Sylviane, EVEN Olivier, JACQ Claudie, JANNIN Eric, LE QUERRIOU David, LE SAINT Florence, MENGUY Stéphane, PARANT Katell, POIGNANT Julien (Quitte la séance à 19h20), RAISON Muriel, ROPERS Valérie

Procurations : BISSON Cyril (procuration à CARRE Yves)

RAISON Muriel (procuration à CORREC Sylviane)

ROPER Valérie (procuration à CABIOCH QUEMENER Daniel)

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 19 novembre 2025

1. Versement d'une subvention au CCAS pour les travaux de rejointsioement à la Chapelle du Folgoat
2. Vote des tarifs communaux 2026
3. Décision modificative N°1 – Budget Liorzh An Ti
4. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'Investissement avant le vote du budget
5. Présentation du RPQS (Rapport sur le prix et la qualité des services publics de gestion des déchets) pour l'année 2024
6. Affaires diverses

Sans observation , le procès verbal du conseil municipal du 19 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

1/ Versement d'une subvention au CCAS pour les travaux de rejointsioement à la Chapelle du Folgoat

Monsieur David LE QUERRIOU, adjoint aux travaux, rappelle que la chapelle Notre Dame du Folgoat, propriété du CCAS, fait partie du patrimoine communal. Il explique que le chantier effectué sur 3 ans, a consisté au sablage puis au rejointsioement à la chaux des murs afin d'éviter que l'humidité s'installe. Deux tiers des murs, soit 274 m², ont été refaits et remis en valeur pour la somme de 36 600 € entre 2023 et 2024. Il restait la troisième tranche à réaliser soit 128 m² et cela a été réalisé en 2025 pour la somme de 17 411.57 € TTC.

Madame La Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention au CCAS, d'un montant de 14 555.37 € correspondant à la dernière tranche des travaux réalisés en 2025 (déduction faite du FCTVA qui sera perçu par le budget CCAS, en 2027).

Après proposition de Mme La Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide le versement d'une subvention de 14 555.37 € au CCAS au regard des travaux de rejoignement sur la chapelle Notre Dame du Folgoat
- Donne pouvoir à Madame, la Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

2/Vote des tarifs communaux 2026

Monsieur Stéphane MENGUY, Adjoint aux Finances, informe le conseil municipal que chaque année, les tarifs publics sont revalorisés en fonction de l'évolution de l'indice INSEE « Prix consommation (hors tabac) ».

Cette année, la variation entre l'indice de septembre 2024 (118,50) et septembre 2025 (119,81) est de + 1.10 %. Il propose de faire évoluer les tarifs publics selon l'indice INSEE et de maintenir les tarifs pour les photocopies aux particuliers et aux associations comme suit :

Il est précisé que pour les locations de la Salle socio-culturelle, en ce qui concerne les réservations par les associations communales, chaque association, quel que soit son nombre de section, bénéficie de la gratuité des deux premières réservations (cf règlement intérieur CM 25/10/2012).

(1) Objet de réservation de la salle : Si pas de correspondance exacte, examen en réunion Maire/Adjoints hebdomadaire
LOCATION SALLE SOCIOCULTURELLE – Tarifs au 1^{er}/01/2026

Objet de la réservation (1)	Particuliers et Associations De la commune	Particuliers / associat° extérieures et Entreprises		Observations	
	Tarif hiver (2)	Tarif Eté (2)	Tarif hiver (2)	Tarif Eté (2)	
Repas, Bal, Fest noz,	441	387	584	530	Réservation sur 1 journée
Mariage (repas, bal,), Repas à but commercial, réservation entreprise...	497	441	609	552	Réservation sur 1 jour ½ : du samedi 13h30 au lundi 9h
Mariage (repas, bal + retour de noces	552	497	662	609	Réservation sur 2 jours ½ du vendredi 13h30 au Lundi 9h
Manifestation, loto en semaine	243	210			1 journée
Réservation hall salle (Pas d'accès à la cuisine)	99	99	99	99	1 journée
Réunion - Apéritif dansant- Pot de départ	256	221	308	270	1/2 journée
Location petite salle / Yoga...	9 €/H	8 €/H			
Concours de carte en semaine (assos communales)	53	53			
Réservation de salles à des fins politiques ou syndicales	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	
Vidéoprojecteur Location Caution	60 1000	60 1000	60 1000	60 1000	

(2) Objet de réservation de la salle : Si pas de correspondance exacte, examen en réunion Maire/Adjoints hebdomadaire
Définition des périodes « Eté / Hiver » : Eté : du 16 mars au 14 novembre, Hiver : du 15 novembre au 15 mars.

Commune de POMMERIT-LE-VICOMTE TARIFS PUBLICS 2025 au 1 ^{er} /01/2026		
Indice INSEE prix consommation : Sept. 2024 : 118.50	Sept. 2025 : 119.81	+ 1.10 %
Studio « stagiaire » Maison de santé pluridisciplinaire		Gratuit
CIMETIERE	Répartition : 1/3 :Budget CCAS 2/3 : Budget Communal	
concession cimetière : 15 ans		81
" " : 30 ans		159
Cavurne 15 ans		516
Renouvellement des concessions cavurnes pour 15 ans		81
Case dans le columbarium		693
DIVERS		
photocopies aux particuliers		0.40
photocopies association : noir ou bichromie		0.090
" " : couleur		0.185
VOIRIE : busage, drains, PVC	au prix coûtant	
Perte de clefs par association	au prix coûtant	
Revalorisations CANTINE et GARDERIE au 01/09 (rentrée scolaire)		
repas cantine scolaire (enfants)		3.30
repas instituteurs et autres		6.10
GARDERIE		
garderie municipale (l'heure de présence)		1.20/1.40
le goûter		0.80

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés adopte les tarifs publics énoncés à compter du 1^{er}/01/2026.

3/Décision modificative N°1 – Budget Liorzh An Ti ,

Madame Florence LE SAINT, Maire, rappelle qu'en M57, les budgets annexes « lotissement » sont soumis à la comptabilisation des stocks. Le budget annexe « Lotissement Liorzh An Ti » est donc concerné par cette obligation. En cette fin d'année, il est nécessaire d'abonder certains articles pour pouvoir comptabiliser les stocks finaux 2025.

Ainsi, après les explications données, Madame La Maire propose :

- DI : Article 3555/040 : + 30 000 €
- RF : Article 71355/042 : + 30 000 €
- RF : Article 75822/75 : - 30 000 €
- RI : Article 168748/16 : + 30 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver les écritures énoncées.

4/Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le budget primitif 2026 étant voté en mars ou avril afin de connaître les éléments financiers de l'Etat (Bases d'imposition, Dotations...), il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

N° de compte	Opération	Désignation	Montants votés au BP 2025	Ouverture de crédits pour 2026
165		Dépôts et cautionnement	4 000 €	1 000 €
2151	83	Réseaux de voirie	250 000 €	3 800 €
2158	84	Autres installations, matériels et outillages	5 500 €	1 375 €
2135	105	Installations générales, agencements	44 000 €	5 000 €
2135	120	Installations générales, agencements	93 000 €	23 000 €
231	142	Immobilisations corporelles en cours	169 000 €	20 000 €
2152	160	Installations de voirie	45 000 €	5 000 €
231	171	Immobilisations corporelles en cours	93 800 €	10 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE d'accepter les propositions de Madame la Maire dans les conditions exposées ci-dessus ;
- DIT que cette ouverture de crédits sera reprise au budget primitif 2026, lors de son adoption ;
- CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération.

5/Présentation du RPQS (Rapport sur le prix et la qualité des services publics de gestion des déchets) pour l'année 2024

Madame Florence LE SAINT, MAIRE, présente les rapports sur le prix et la qualité des services de gestion des déchets pour l'année 2024. Madame La Maire rappelle quelques points :

- En 2024, chaque habitant a généré 139 kg d'ordures ménagères.
- KERVAL Centre Armor centralise la majeure partie des activités de traitement des déchets collectés sur notre EPCI
- La collecte porte-à-porte mobilise des ressources humaines et techniques spécifiques, incluant 20 agents, dont 18 rippeurs, ainsi que 9 camions-bennes pour le ramassage.
- La taxe ordures ménagères est prélevée en même temps que la taxe foncière

Par ailleurs, Madame la Maire rappelle également que, à partir de janvier 2026, le jour de collecte des déchets sera modifié. La commune de Pommerit-le-Vicomte sera désormais collectée le mardi.

6/Affaires diverses

Vœux à la population

Madame Florence LE SAINT, Maire, rappelle que les vœux à la population auront lieu le vendredi 9 janvier 2026 à 19h00 à la salle socio-culturelle

Réception des travaux RD32 :

Madame Florence LE SAINT, Maire, rappelle que la réception des travaux de la RD32 a eu lieu jeudi 11 décembre 2025, des réserves ont été émises et seront levés une fois les travaux réalisés en 2026.

Virements de crédits :

Madame Florence LE SAINT, Maire, rappelle que des virements de crédit ont eu lieu :

- Pour procéder aux opérations d'entretien et rénovation en matière d'éclairage public (soit la somme de 4 500 €),
- Pour débuter l'opération « Réhabilitation et extension du gymnase » (soit la somme de 14 000 €)
- Et enfin pour le parc roulant du SDIS 22 (soit la somme de 3 000 €)

Téléthon 2025 :

Stéphane Menguy, adjoint aux finances rappelle que le téléthon a eu lieu le Week-end du 6 et 7 décembre 2025. Le résultat provisoire de cette année est de 2 820,50€, contre 2060 € en 2024.

L'édition 2025 est donc un véritable succès.

Un mouvement de générosité des Pommeritains, également remarqué lors de la collecte de la banque alimentaire puisque 261 kg de denrées récoltées à Carrefour Express les 28 et 29 novembre 2025, soit une augmentation de 53 % par rapport à l'année 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40

Nº de la délibération	Objet de la délibération	Décision
2025-12-15-01	Versement d'une subvention au CCAS pour les travaux de rejoointoientement à la Chapelle du Folgoat	Approuvée à l'unanimité
2025-12-15-02	Vote des tarifs communaux 2026	Approuvée à l'unanimité
2025-12-15-03	Décision modificative N°1 – Budget Liorzh An Ti	Approuvée à l'unanimité
2025-12-15-04	Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget	Approuvé à l'unanimité